



COMMUNIQUE DE PRESSE

BNP Paribas développe sa gamme d'épargne et lance un nouveau Fonds Commun de Placement :
BNP Paribas Euromillésime PEA Juin 2015.

Dans le cadre de sa démarche personnalisation client, BNP Paribas propose une large gamme de solutions d'épargne.

BNP Paribas étoffe aujourd'hui cette gamme en lançant BNP Paribas Euromillesime PEA Juin 2015, un Fonds Commun de Placement (FCP) à capital non garanti à l'échéance le 10 juin 2015, éligible au Compte d'Instruments Financiers (CIF) et au Plan d'épargne en actions (PEA).

Particulièrement destiné à une clientèle avertie et ayant un profil d'investisseur dynamique, ce FCP constitue une alternative à un placement risqué en actions.

A propos de BNP Paribas

BNP Paribas (www.bnpparibas.com) a une présence dans 80 pays avec près de 200 000 collaborateurs, dont plus de 150 000 en Europe. Le groupe détient des positions clés dans ses trois grands domaines d'activité : Retail Banking, Investment Solutions et Corporate & Investment Banking. En Europe, le Groupe a quatre marchés domestiques (la Belgique, la France, l'Italie et le Luxembourg) et BNP Paribas Personal Finance est numéro un du crédit aux particuliers. BNP Paribas développe également son modèle intégré de banque de détail dans les pays du bassin méditerranéen, en Turquie, en Europe de l'Est et a un réseau important dans l'Ouest des Etats-Unis. Dans ses activités Corporate & Investment Banking et Investment Solutions, BNP Paribas bénéficie d'un leadership en Europe, d'une forte présence dans les Amériques, ainsi que d'un dispositif solide et en forte croissance en Asie. Avec sa note AA- chez Standard & Poor's, BNP Paribas est l'une des banques les mieux notées du monde.

Contact Presse :

Loubna Sebti – loubna.sebti@bnpparibas.com – 01 40 14 66 28



ANNEXE : BNP Paribas Euromillésime PEA JUIN 2015

BNP Paribas lance Euromillésime PEA Juin 2015, Fonds commun de placement (FCP) à capital non garanti à l'échéance le 10 juin 2015, éligible au Compte d'instruments financiers (CIF) et au Plan d'épargne en actions (PEA). Ce fonds permet de viser un gain prédéfini si l'Euro Stoxx 50 est stable ou en hausse, en cas d'échéance anticipée à 1 ou 2 ans, ou bien à l'échéance des 3 ans si l'Euro Stoxx 50 n'a pas baissé de plus de 50%

En cas de scénario extrême de marché, si l'indice a perdu plus de 50% par rapport à son niveau initial, le 10 juin 2015, votre capital investi¹ est diminué de la baisse de l'indice.

Avec Euromillésime PEA Juin 2015:

- **Un placement non garanti dont la performance est liée à celle des plus grandes entreprises de la zone euro**

La performance du fonds est liée à l'évolution de l'Euro Stoxx 50 hors dividendes, indice boursier qui regroupe les plus grandes entreprises de la zone euro.

Le fonds constitue une alternative à un placement risqué en actions du marché de la zone euro et vous expose à un risque en capital non mesurable a priori.

- **A 1 ou 2 ans, une possibilité de bénéficier d'un gain de 7 % par année écoulée**

Si l'Euro Stoxx 50 est stable ou en hausse à 1 an ou à 2 ans, ce qui correspond à une performance de l'indice supérieure ou égale à 0, vous bénéficiez :

- d'un gain de 7% la 1^{ère} année, le 10 juin 2013 (rendement actuariel de 6,70%).

OU

- d'un gain de 14% la 2^{ème} année, le 10 juin 2014 (rendement actuariel de 6,62%).

Ainsi, vous avez l'opportunité de bénéficier d'un gain fixe de 7% par année écoulée qui peut être supérieur ou inférieur à la performance réelle de l'Euro Stoxx 50 (hors dividendes) sur la période.

Dans chacun de ces 2 cas, le fonds est dissous automatiquement par anticipation et vous récupérez l'intégralité de votre capital investi¹ majoré d'un gain de 7% (rendement actuariel de 6,70%) ou 14% (rendement actuariel de 6,62%) selon l'horizon. Si à l'issue de la 1^{ère} et de la 2^{ème} année, la performance de l'indice est négative, votre épargne reste investie dans le fonds jusqu'à l'échéance, le 10 juin 2015.

¹ Si vous avez souscrit Euromillésime PEA Juin 2015 avant le 25 mai 2012, 13 heures (heure de Paris), le capital investi est défini sur la base de la Valeur Liquidative de Référence, laquelle correspond à la plus haute valeur liquidative pendant la période de commercialisation, déduction faite de la commission de souscription du FCP Euromillésime PEA Juin 2015 et hors fiscalité et prélèvements sociaux.



- **Sinon, à 3 ans :**

Votre épargne n'est pas sécurisée : si l'indice a baissé de plus de 50%, vous êtes exposé au risque de perdre plus de 50% de votre capital investi¹.

- En cas de scénario extrême de marché, si l'indice a perdu plus de 50% par rapport à son niveau initial, le 10 juin 2015, votre capital investi¹ est diminué de la baisse de l'indice.

Votre perte est alors au minimum égale à 50% de votre capital investi¹.

- Dans tous les autres cas, vous récupérez, le 10 juin 2015, votre capital investi¹ majoré d'un gain de 21% (rendement actuariel de 6,46%).

Ainsi, même en cas de retournement des marchés actions de la zone euro allant jusqu'à une baisse de 50%, vous bénéficiez d'un gain de 21%.

Vous profitez également d'un gain fixe de 21%, quelle que soit la performance positive de l'indice (inférieure ou supérieure à 21%).

Il est possible de souscrire au FCP (Fonds commun de placement) Euromillésime PEA Juin 2015 jusqu'au 25 mai 2012 (13H, heure de Paris) au sein d'un Compte d'instruments financiers (CIF) ou d'un Plan d'Epargne en Actions (PEA).

Important

Pendant la durée de vie d'Euromillésime PEA Juin 2015, votre épargne fluctue à la hausse comme à la baisse selon l'évolution de la valeur liquidative du FCP, celle-ci dépendant des paramètres de marché. En cas de sortie à une autre date que le 10 juin 2015 (date d'échéance), le 10 juin 2013 et le 10 juin 2014 (en cas de dissolution anticipée à l'une de ces deux dates), c'est la valeur liquidative du FCP à la date de l'opération qui s'applique, celle-ci peut donc être inférieure à la valeur liquidative à l'échéance.

Avant de souscrire à l'OPCVM Euromillésime PEA Juin 2015, vous devez lire attentivement le document d'Informations clés pour l'investisseur, document règlementaire du fonds agréé par l'Autorité des marchés financiers (AMF). Ce document est transmis par votre conseiller avant toute souscription et toujours disponible sur demande dans les agences BNP Paribas et sur le site bnpparibas-ip.com.

Cet OPCVM est construit dans la perspective d'un investissement jusqu'à l'échéance du fonds, le 10 juin 2015. Une sortie de l'OPCVM à une autre date s'effectuera à un prix qui dépendra des paramètres de marché ce jour-là. Le souscripteur prend donc un risque en capital non mesurable a priori s'il est contraint de racheter ses parts en dehors de la date prévue, le 10 juin 2015.

Le droit de rétractation prévu par l'article L.341-16 du Code monétaire et financier relatif au démarchage et par l'article L. 121-20-12 du code de la consommation relatif à la fourniture à distance de services financiers, ne s'applique pas aux parts ou actions d'OPCVM. Ce document ne doit pas être considéré comme une sollicitation, une recommandation ou une offre de souscrire ou de conclure une quelconque opération sur cet OPCVM et n'emporte aucun engagement contractuel de la part de BNP Paribas.

Information sur le fonds :

Code ISIN : FR0011162379

